

REMPLACEMENT
TEMPS PARTIEL

L'emploi de psychoéducatrice ou psychoéducateur comporte plus spécifiquement les fonctions suivantes :

- prévention, de dépistage, d'aide, d'accompagnement et d'évaluation des difficultés d'adaptation et des capacités adaptatives des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation;
- détermination d'un plan d'intervention en psychoéducation et sa mise en œuvre, dans le but de réunir les conditions favorables à l'adaptation optimale de l'élève, au rétablissement et au développement de ses capacités adaptatives et de son autonomie, en interaction avec son environnement;
- assume un rôle conseil et de soutien auprès des intervenantes et intervenants scolaires et auprès des parents.

Attributions caractéristiques

La psychoéducatrice ou le psychoéducateur participe à :

- l'élaboration et la mise en application du service de psychoéducation tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au sein des établissements du centre de services scolaire;
- contribuer au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention;
- planifier et effectuer l'évaluation des difficultés d'adaptation et des capacités adaptatives des élèves, notamment de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation, et de l'élève atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou une évaluation effectuée par une ressource professionnelle habilitée à le faire, afin de préciser le profil de fonctionnement de l'élève et ses besoins au plan psychosocial;
- recueillir des renseignements pertinents auprès des intervenantes et intervenants scolaires ou externes et auprès des parents afin de sélectionner et d'utiliser les tests appropriés;
- effectuer des entrevues et procéder à des observations et à l'analyse des données dans le cadre de la détermination d'un plan d'intervention pour répondre aux besoins des élèves;
- l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, son plan d'action avec l'équipe multidisciplinaire;
- choisir des objectifs et des moyens d'intervention;
- collaborer avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs;
- l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et projets avec les enseignantes et enseignants visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation;
- accompagner et conseiller les autres intervenantes et intervenants scolaires et les parents d'élèves en difficulté d'adaptation;
- proposer des stratégies pour intervenir auprès des élèves et les guider dans le choix d'attitudes et d'approches pour favoriser le développement de comportements sociaux souhaitables et de compétences adaptatives;
- planifier, organiser et animer des activités de formation;
- planifier, organiser et animer, en collaboration avec d'autres intervenantes et intervenants scolaires ou externes, des activités auprès de groupes classes ou des groupes d'élèves présentant des difficultés communes ou des problématiques particulières;

- concevoir, adapter ou élaborer du matériel en fonction des besoins et des capacités des élèves présentant des difficultés d'adaptation;
- conseiller le personnel d'encadrement, rédiger des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et faire les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision;
- conseiller et soutenir les intervenantes et intervenants scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire en proposant des moyens d'intervention ou des activités appropriées à la situation des élèves;
- établir et maintenir une collaboration et des liens avec les organismes partenaires;
- communiquer avec les autres intervenantes et intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements;
- diriger les élèves ou les parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins;
- intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence et proposer des pistes de solution;
- préparer et assurer la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par le centre de services scolaire;
- rédiger des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

Qualification requise

Être membre de l'Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec serait un atout.

Traitement et conditions de travail

Le traitement sera déterminé selon la convention collective régissant le personnel professionnel.

Numéro de concours	Nombre d'heures	Lieux de travail	Type de poste	Date de début / fin
CSSÉ23-30	21,00	Le Sablon d'Or De la Passerelle Masson Alternative de Mékinac Plein Soleil La Croisière	Remplacement temps partiel	26 septembre 2022 au 30 juin 2023

Le Centre de services scolaire de l'Énergie participe au programme d'accès à l'égalité en emploi. Les personnes désirant poser leur candidature devront faire parvenir leur curriculum vitae.

AU PLUS TARD le 22 septembre 2022 à 16 h.

Inscrire le numéro de concours dans l'objet de votre courriel.

Les candidatures devront être adressées à : ressourceshumaines@cssenergie.gouv.qc.ca

Il est important de noter que les personnes salariées détenant un poste régulier ou celles qui sont inscrites sur la liste de priorité d'embauche et dont le dossier est à jour peuvent nous faire parvenir une simple lettre offrant leurs services en spécifiant le titre du poste et le numéro du concours. Cependant, il incombe à la personne salariée de s'assurer que son dossier personnel contient les pièces démontrant qu'elle possède les qualifications requises, les exigences particulières et les connaissances pratiques. Pour toutes les autres, l'obligation de fournir le diplôme, curriculum vitae, relevé de notes et certification s'applique.